



Harcelement et humiliations

Par **melody_87**, le **07/07/2009** à **02:39**

Bonjour,

Je m'appelle melody j'ai 17ans et je passe actuellement un CAP hotellerie restauration. J'ai deja eue pas mal de soucis avec mon patron (qui ne l'est pas vraiment puise qu'il est uniquement le mari de la propriétaire et donc n'a aucun droit sur le restaurant).

Il y a eue au début cette dispute parce que je suis mineur et qu'il n'avait pas le droit de me faire travailler a plus de 22h30; hors j'atteint des fois les 70h par semaine (oui je vous assure que je sais tres bien compté!) et cela joue sur mon moral ainsi que ma santé physique.

Mais cela passe car comme je suis apprenti (25% du smic) je ne crache pas sur les heures supplémentaires...

Cependant...mes heures ne sont pas toutes payés (nouveau conflit)et hier soir je l'ai pris entrain de prendre dans dans les pourboirs, je me suis bien sur plein de ce que je venais de voir et de la il ma menacé de me "mettre une claque dans la gueul" que je pouvais m'asseoir sur mon prochain cheque et que j'avais tout interet a revenir avec une lettre de démission sinon il allait me pourrir la vie..

deja a flor de peau je me suis effondrée en larme et suis partie en plein service car ce n'est pas la 1ere fois qu'il s'adress a moi comme sa; celle ci était de trop!

Que dois-je faire?

Est-ce que je doit supporter sa car j'ai vraiment besoin de cet argent?(je suis locataire et n'ai aucun parent sur qui compter)

Est ce que je doit l'insiter a me virer?

Si cela va trop loin, comment prouver tout ce que je vien de vous raconter car

Mes collegues ne voudrons jamais prendre le risque de temoigner tout ce qui se passe au resto...et nous n'avons pas de cahier pour marquer les arrivés et départs de chacun?

Demain j'irais surement me mettre en arret maladie car je suis vraiment au bout de la crise de nerfs.

Et si je l'amène au prud'hommes et que je n'ai pas de preuve, lui diras que j'ai tout inventé...

SVP aidez moi je ne sais plus quoi faire !!!!!

P.S: merci d'avoir lu jusqu' au bout et d'avoir supporter mes fautes d'orthographes

Par **sabayon**, le **07/07/2009** à **09:06**

Bonjour,

Je n'ai pas de conseils juridiques à te donner, simplement te faire part de mon expérience. J'ai été en contrat de préapprentissage il y a 20 ans pour un patron pas vraiment sympa et qui ne m'a jamais versé un centime.

Malgré cela, j'ai tenu (par principe) à honorer mon contrat jusqu'au bout, c'est à dire un an, avant de quitter définitivement le métier (coiffure) car j'en étais vraiment dégoûté.

A vrai dire, sur le moment, je n'ai pas vraiment pris conscience du caractère humiliant de ma situation. J'en ai pris conscience des années plus tard, dans ma vie d'adulte, à la façon dont cette histoire n'a jamais cessée de me tourmenter. Je regrette d'avoir donné un an de ce temps là pour rien et finalement pas grand chose d'expérience.

Alors un conseil; Changes de boîte, il existe de vrais chefs qui t'apprendront ce métier passionnant et avec qui tu auras envie de te dépasser, de donner sans trop compter !

Bonne chance

Franck

Par **frane322**, le **07/07/2009** à **12:49**

bonjour j ai vu ton message et je vie a peut pres la meme chose donc je te conseille deja d te mettre en relation avec l inspection du travail et de denoncer ce qui ce passe par courrier avec accuser de recption et photocopie de la lettre que tu envoye bien sur, apres au prud homme tu a des permanence juridique gratuite pour l attaquer pour abus de faiblesse, apres prend contacte avec un cindicat f.o ou autre prend une carte chez eux tu t abonne mais c pas tres cher ne prend surtout pas l annee,eux is v ont lui faire peur,et pour tes heures regarde si y a des client qui te connaisse ben et t appreci demande leursde te faire des lettre d temoignages comme quoi tu fais plus d heures que prevu ca cest valable pour les prud homme mais dis toi que tu a des droits et que si i te menace ou te frappe fais une main courrante au commiseria en plus tu es mineur profite de l occasion a ont t ecouterà